

N° formateur : 54.86.002.98.86
Certifié Qualiopi (actions de formation)

Ten France POITIERS
Le 01/09/2026 – V1_2026

PUBLIC

Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, DAF, RRH, assistant(e) RH, gestionnaires des payes...).

Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

PREREQUIS

Aucun prérequis

EQUIPEMENT REQUIS

Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur...) équipé de caméra et micro.

ACCESSIBILITE



Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf référents Qualiopi) avant la conclusion de la convention pour vérifier les possibilités d'adaptation

CERTIFIE QUALIOPi

Dans la catégorie « Actions de formation »

Formation TRANSPARENCE SALARIALE : De quoi parle-t-on ?



06/10/2026
9h-12h



3 h



Inter-Entreprises
Présentiel et
distanciel



420.00 € HT
(504.00 € TTC)

Lieu (pour le présentiel) : dans les locaux du Cabinet TEN France – 86000 POITIERS

Inscription

AVANT LE : 28 septembre 2026

Bulletin d'inscription à adresser par mail à formation@tenfrance.com ou inscrivez-vous en ligne :

[INSCRIPTION CLIQUEZ ICI](#)

Inscription confirmée par mail, envoi de la convention de formation et de la convocation sur laquelle vous retrouverez les modalités du déroulement de la formation

- Envoi d'un accès à l'espace entreprise réservé au correspondant formation
- Envoi d'un accès à l'espace apprenant réservé au stagiaire

Objectifs pédagogiques

- Connaître les dispositions de la directive européenne 2023/970 en matière de transparence salariale, et de la future loi, pour déterminer les mesures concrètes que les entreprises devront mettre en œuvre
- Déterminer les adaptations nécessaires de leur politique de rémunération, pour la rendre conforme aux exigences légales et aux bonnes pratiques.

Programme de la formation

Le plan de la formation figure à la dernière page du présent document.

Animation & moyens pédagogiques

Formation animée par une avocate associée du cabinet TEN spécialisée en droit du travail, Maître **Alexandra SERVOUZE MERCIER**.

Le formateur répondra à toutes les questions posées en lien avec la formation et des échanges avec les stagiaires ponctueront la formation.

Cette formation consistera en une présentation, illustrée d'exemples pratiques et sur la base d'un powerpoint, des mesures de la directive européenne 2023/970 du 24 avril 2023 en matière de transparence salariale, des modalités envisagées de sa transposition en droit interne et ainsi des mesures que les entreprises vont devoir appliquer.



:: Suivi des présences & certificat de réalisation

Le stagiaire devra se connecter sur l'espace apprenant pour signer l'émargement et attester de sa présence.

Pour une formation en visioconférence : la présence est également contrôlée par l'intervenant(e). Le stagiaire devra activer sa webcam et s'identifier avec son prénom et nom lors de la connexion à la session.

Remise d'un certificat de réalisation et de la feuille de présence en fin de formation sur la base de l'émargement, disponibles sur les espaces « apprenant » et « entreprise ».

:: Evaluations & Satisfaction

Evaluations par le stagiaire (espace apprenant) :

- Lors de la séance, une évaluation des apprentissages sera opérée par un **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES** acquises par le stagiaire sur la base d'un questionnaire et dont la correction sera effectuée collectivement.
- A CHAUD, dès la fin de la formation, pour mesurer la satisfaction et la perception de l'évolution de ses compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert de ses acquis en situation de travail.

Evaluation par le responsable hiérarchique (espace entreprise) :

- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert des acquis du collaborateur (stagiaire) en situation de travail.

:: Contacts

SUIVI ADMINISTRATIF DE LA FORMATION

(pour toute information sur inscription, convention, accès extranet, documents mis à disposition, facturation...)

Magali CARTRON, assistante formation

☎ 05 19 09 01 43 @ formation@tenfrance.com

INTERVENANT(E)

Alexandra SERVOUZE MERCIER, avocate associée

☎ 05 49 55 99 17 @ aservouze@tenfrance.com

:: A noter

Sont disponibles sur notre site internet <https://www.tenfrance.com/formations.htm> :

- Notre règlement intérieur formation
- Nos conditions générales de vente
- Notre livret d'accueil formations
- Le certificat Qualiopi

:: Référents Qualiopi

- *Référent pédagogique* : Alexandra SERVOUZE MERCIER, avocate associée Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent handicaps* : Benoît TRIPON, avocat associé Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent administratif* : Fabienne JAMMES, assistante juridique

CONTENU DE LA FORMATION

TRANSPARENCE SALARIALE : De quoi parle-t-on ?

PREAMBULE : principes et objectifs de la directive

I. AVANT L'EMBAUCHE

- Le contenu des offres d'emploi
- L'entretien d'embauche

II. APRES L'EMBAUCHE

- Définition des critères sur la politique de rémunération
- Le droit à l'information individuelle et collective
- Un nouvel index d'égalité de rémunération Hommes / Femmes
 - Contenu
 - Accès / diffusion
 - Conséquences en cas de constatation d'une difficulté
- Evaluation conjointe

⇒ EN PRATIQUE, ANTICIPER LES CHANGEMENTS

- Audit de politique salariale
- Communication des grilles salariales dans l'offre emplois/recrutement
- Sensibilisation/formation du management
- Procédure interne du traitement des demandes d'information